

Le bois de talus

par G. de la FOUCHARDIÈRE

Ingénieur en chef des Eaux et Forêts à Saint-Brieuc

Ce qui intrigue le voyageur qui, pour la première fois, pénètre en Bretagne, soit par le rail ou la route, soit surtout lorsqu'il survole la région, c'est de constater que, dans un pays où le taux de boisement est un des plus faibles de France, l'on ne voit pratiquement partout que des arbres à perte de vue ; c'est le paysage classique du bocage qui pose diverses questions d'ordre agricole, forestier et économique.

La présente étude s'adresse plus particulièrement au département des Côtes-du-Nord où la question du talus a pu faire l'objet d'évaluations basées sur des mesures et des comptages.

LES TALUS ET LEUR BOISEMENT.

Chaque champ, chaque parcelle est limitée par un talus, levée de terre atteignant parfois 2 m de haut et 4 m de largeur à la base, le parcellaire ressort ainsi d'une manière particulièrement évidente et l'on est d'abord frappé par le morcellement de la propriété ; des mesures cadastrales établies dans diverses communes font apparaître en effet que la parcelle agricole moyenne a une superficie très faible toujours inférieure à l'hectare et parfois même à 25 ares.

Le talus a une origine certainement très ancienne, car s'il en a été défilé depuis déjà très longtemps (j'ai eu sous les yeux une correspondance, datant de 1905, échangée entre mon grand-père et son fermier au sujet de l'abattage de 700 m de talus sur une ferme de 12 hectares), par contre, personne ne semble avoir vu élever un seul talus ni avoir entendu parler de la chose, aussi loin que la tradition orale peut remonter. Le but de ces talus, qui sont donc de toute façon antérieurs à l'emploi du fil de fer comme clôture, semble être avant tout la protection des champs et le moyen d'empêcher les bestiaux d'en sortir ; ceci est d'autant plus normal qu'il y a toujours eu une grosse densité d'animaux en Bretagne où non seulement les prés sont pâturés, mais également les diverses cultures après l'enlèvement des récoltes, la pratique des déchaumages étant relativement très récente.

Ces talus sont boisés ; la plupart du temps, il s'agit seulement d'un envahissement naturel, et le bois comporte les essences spontanées de la région, c'est-à-dire en très grande majorité du chêne pédonculé qui compte plus de 90 %, le reste étant représenté par des châtaigniers, des ormes, des hêtres dans certaines régions et des essences disséminées telles que merisiers ou frênes ;

quelquefois les arbres de talus sont d'origine artificielle, c'est surtout le cas du pin maritime que l'on rencontre dans le Sud des Côtes-du-Nord et qui devient constant dès que l'on arrive dans le Morbihan. Actuellement, on commence à voir planter des exotiques : sapins divers, mélèze, Douglas ou Sitka.

A part les résineux qui, évidemment, ne pourraient supporter un traitement aussi barbare, les arbres de talus sont généralement traités en arbres d'émonde ou têtards, appelés localement « ragosses » ou « ragolles », c'est-à-dire que périodiquement ils sont non seulement ébranchés sur toute leur hauteur, mais que l'on en supprime la cime et c'est là un des aspects des plus caractéristiques du bocage breton ; ceci correspondait d'ailleurs à un impératif économique de fourniture en bois de chauffage et est codifié par les usages locaux, le pied de l'arbre appartenant au propriétaire et l'émonde au fermier qui doit la couper tous les 7 ou 8 ans, l'on a ainsi pour ce dernier des fagots et le propriétaire peut, s'il le désire, faire exploiter le pied débité en bois de quartier.

Dans certains cas, on laisse la cime de quelques beaux pieûs, appelés « coupelliers ». Cette pratique est surtout répandue dans l'Est de l'Ille-et-Vilaine et en Mayenne et ces arbres présentent parfois un fût net, propre et de belle dimension utilisable comme bois de tranchage malgré la largeur des cernes annuels qui atteignent couramment le centimètre, ce défaut étant compensé aux yeux des utilisateurs par une maillure bien visible — ou, tout au moins, des bois d'œuvres valables. Les coupelliers deviennent de plus en plus rares lorsque l'on va vers l'Ouest ou vers le littoral, où tous les bois champêtres sont étêtés.

Le talus est donc avant tout une clôture et son boisement répondait à un impératif économique pour assurer le chauffage dans une région très peu boisée. L'on a pu également attribuer aux talus brélons un rôle de brise-vent, ce qui peut paraître naturel dans une région aussi éventée que la Péninsule armoricaine ; cependant, ceci ne semble être qu'un rôle tout à fait secondaire et les constatations suivantes permettent même d'en douter.

En effet, sur une même commune, l'on voit que les talus constants partout, sont beaucoup plus boisés dans les fonds que sur les crêtes exposées au vent.

De plus, lorsqu'on se trouve dans des régions de riches cultures (artichauts - primeurs), le boisement disparaît complètement, même lorsque ces cultures se trouvent à proximité immédiate de la côte, dans des régions aussi venteuses que la baie de Saint-Brieuc, la région paimpolaise ou le Trégorois ; une explication de ces déboisements des parties élevées ou éventées peut être même donnée (sous toute réserve), c'est que dans une telle situation, l'arbre pompe toute l'eau du sol et risque de dessécher le périmètre où s'étendent ses racines, alors qu'en bas des pentes où le vent ne joue plus, le sol est suffisamment frais pour qu'il y ait de l'eau à la fois pour la culture et pour l'arbre que l'on maintient.

Le rôle du talus serait donc plutôt d'évacuer l'eau en excédent dans le sol d'une part, puisque le talus n'est que le remblai d'un fossé et que ce fossé est un drain, d'autre part les arbres sont une véritable pompe qui évapore l'eau contenue dans le sol. Le rôle du talus dans ce cas est particulièrement bénéfique pour les cul-

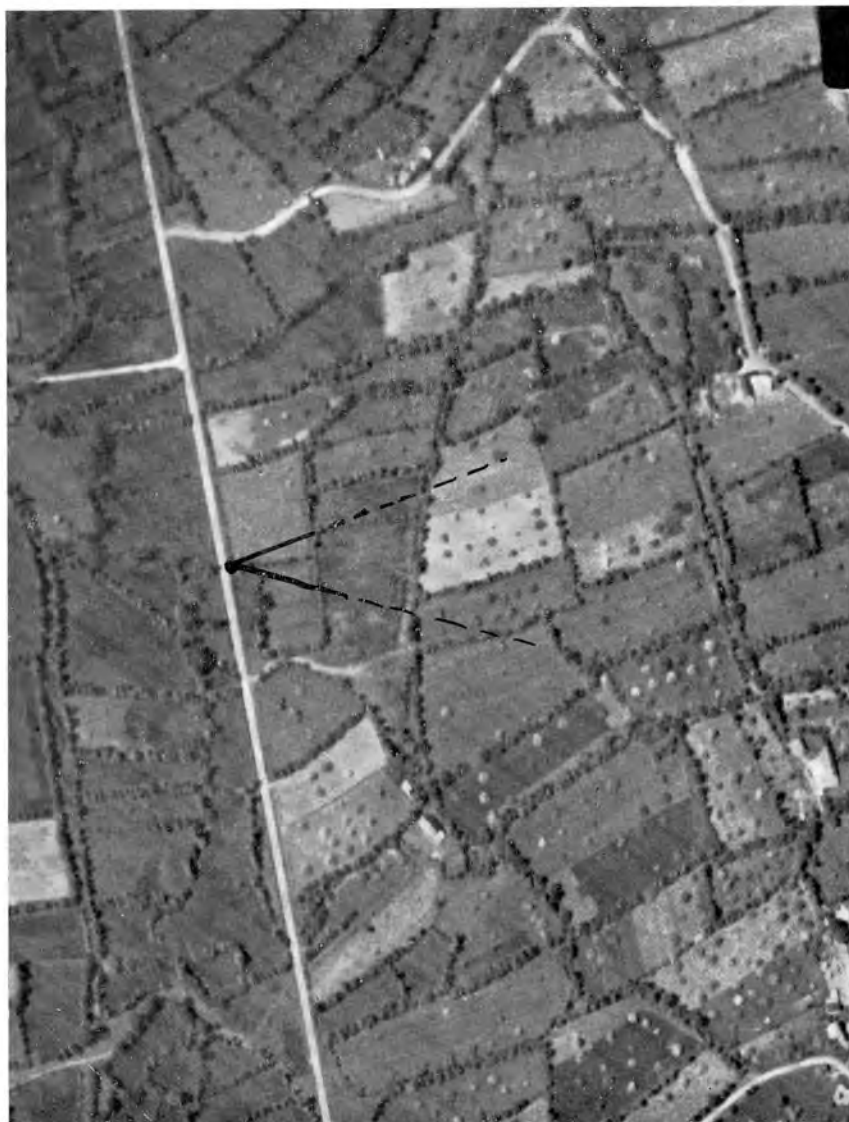


Fig. 1. — Vue aérienne d'une partie de la commune de Seignac, à l'échelle du 1/5 000 où l'on voit fort bien le découpage de la propriété. Sur ce cliché sont indiqués le point et l'angle de prise de vue de la figure 2.

(Photo I.G.N.)

tures environnantes, car il contribue à accroître l'humidité atmosphérique dont profitent les cultures. L'on s'en rend parfaitement compte au cours des années sèches et c'est ainsi qu'à la suite de l'été exceptionnel de 1964, l'on a pu constater que les récoltes de maïs en dehors des champs irrigués, étaient en-dessous de leur rendement normal dans toute la France, à l'exception de la Bretagne où pourtant la lame d'eau tombée de juin à octobre était beaucoup plus faible qu'ailleurs (y compris le midi méditerranéen).



Fig. 2. — Commune de Seignac : vue à l'horizontale de la région figurée ci-contre à la verticale. On ne voit que des arbres à perte de vue. Il a pourtant été fait choix d'un point où les pommiers, également très nombreux, ne sont pas visibles.

(Photo La Fouchardière)

De plus, le talus a un rôle indirect et bénéfique pour les cultures, car c'est un abri pour les oiseaux et les animaux insectivores, grands destructeurs de petits rongeurs dont la pullulation est parfois catastrophique. Il semble qu'après avoir crié « mort au talus » il y a quelques années, l'on écoute maintenant la voix de la sagesse et que l'on se montre en ce domaine beaucoup plus prudent.

UN CAPITAL INEMPLOYÉ

Actuellement, ces bois de talus représentent une économie absolument périmée, car le bois est devenu un combustible de luxe, étant donné le prix de très nombreuses manipulations qui se succèdent depuis l'abattage jusqu'à l'élimination des cendres, que non seulement en ville l'on ne fait plus venir de bois pour le chauffage ou la cuisson, mais que, même à la campagne, le butane, le charbon, l'électricité le supplantent de plus en plus.

Alors, que faire de ces bois ? Un recensement rapide a permis de tirer des conclusions absolument effarantes en ce qui concerne leur volume.

Par exemple :

Commune	St-Caradec	Plouagat	Broons	Plouaret
Surface moyenne de la parcelle agricole	0,92	0,78	0,28	0,59
Nombre de kilomètres de talus au km ²	29	35	42,5	36
Nombre de m ³ au kilomètre de talus	19	17	48	9,5
Soit (m ³ à l'hectare)	5,5	6	20,4	3,40

Si ces chiffres sont extrapolés à l'ensemble du département après déduction des régions non boisées, des bois, des agglomérations des parties marécageuses, etc..., l'on arrive à un total qui, pour les seules Côtes-du-Nord, se chiffre, non pas en dizaines ou en centaines de milliers, mais en millions de mètres cubes.

Ce chiffre diminue constamment du fait du remembrement et de l'arasement des talus, l'un et l'autre subventionnés par le Service du Génie rural.

Le programme départemental annuel des suppressions de talus représente environ 3.000 km par an ; ce chiffre peut paraître énorme, il n'est en réalité qu'une proportion tout à fait minime de l'ordre du 1/100^e des talus existants. Sur la Commune de Broons notamment, l'on a défait en 1960, 149 km de talus, ce qui peut paraître beaucoup : il en reste encore 65 fois autant.

Quelle peut-être l'utilisation de ces bois ?

Ce capital ligneux, énorme, est à peu près inemployé et inemployable, étant donné les techniques actuelles, car ce sont des bois ayant parfois de très fortes dimensions, mais tordus, noueux, très fréquemment atteints, pour ne pas dire constamment, de pourriture rouge et contenant des inclusions de corps étrangers les plus divers : cailloux, culs de bouteilles, dents de faucheuses, etc..., c'est-à-dire tout ce qui peut risquer de blesser les hommes ou les animaux dans les champs et que l'on a éliminé en le jetant dans les arbres où ils sont peu à peu englobés.

L'exploitation et le débardage sont faciles, mais il faudrait que ces bois soient employés tels quels, car pour les refendre en quartiers, cela demande avec une masse et des coins un temps infini et, bien souvent même, l'on ne peut y parvenir qu'avec l'emploi d'explosifs. Les meilleurs de ces bois sont parfois sciabiles, mais ne sauraient donner tout au plus que de la traverse dont la demande s'amenuise. Papeterie, panneaux de particules, cellulose, arriveront-ils à tirer parti de ce capital ligneux actuellement sans valeur et qui permettrait à une usine, pouvant les utiliser, de tourner pendant de longues années, les « ragosses » pouvant l'approvisionner jusqu'à l'époque où les reboisements, qui se développent de plus en plus dans la région, seront à leur tour exploitables et pourront en assurer la relève ?